

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
HONNEUR –FRATERNITE –JUSTICE

**Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et de la Promotion du
Développement Local
Région de Nouakchott
Commission de Passation des Marchés Publics**

Procès-Verbal n° 05 CPMP/RN/2026

L'an deux mille vingt-six, les huit juins à 11H00 (GMT), s'est tenue une réunion de la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott (CPMP-RN), sous la présidence de Monsieur Mohamed Fouad Barrada, Président de ladite Commission (PRMP-RN).

Membres présents :

Mohamed Abdellahi Cheikh Mohamed Vall : Membre avec voix délibérante

Mouna Mint Lehmad : Membre expert



Ordre du jour :

Examen et approbation du rapport d'évaluation relatif à l'Avis à Manifestation d'Intérêt n° 01/CPMP-RN/2026, portant Recrutement d'un consultant pour l'accompagnement de la gestion des boues des vidanges.

I. Vu :

- La loi n°2021-024 du 29 décembre 2021 portant Code des marchés publics ;
- Le décret n°2022-083 du 8 juin 2022 portant application du Code des marchés publics ;
- L'Avis à Manifestation d'Intérêt n° 01/CPMP-RN/2026, portant Recrutement d'un consultant pour l'accompagnement de la gestion des boues des vidanges.

II. Considérant :

Que la procédure de passation a été conduite conformément à la réglementation en vigueur ;
Que le rapport d'évaluation a été présenté et examiné en séance ;

III. Constatations :

N°	Consultants	Moyenne obtenue
1	Alsane Seck	85
2	Sanou Siaka	83,5
3	Amédé Ferré	98
4	Becaye Sidi Diop	75
5	Kamel Ben Mahmoud	62

1. Soumissionnaires conformes (retenus)

Conformément au Résultat obtenue dans le tableau ci-dessus montre que :

Tous les candidats présentent un niveau satisfaisant .

Conclusion :

Le consultant Amédé Ferré obtient la meilleure note technique (98/100), démontrant :

Au regard :

- des critères définis dans l'Avis à Manifestation d'Intérêt ;
- des résultats de l'évaluation technique ;
- du principe de sélection basé sur la qualification la plus élevée ;
- de la conformité aux exigences du dossier ;

La sous-commission d'analyse recommande la sélection du consultant Amédé Ferré, ayant obtenu la meilleure note technique.

Décisions :

La Commission de Passation des Marchés Publics décide :

- D'approuver le rapport d'évaluation sous réserve de la non-objection du bailleur ;
- De retenir le Consultant Amédé Ferré pour la suite de la Procédure ;
- De procéder, le cas échéant à la négociation conformément aux règles applicables aux prestations intellectuelles,
- De conserver l'ensemble de procès-verbaux et grille de notation comme pièce justificative du processus d'évaluation ;

V. Publication :

Le présent procès-verbal est approuvé sous réserve de la non-objection du bailleur et sera publié après l'obtention de ladite non-objection, conformément aux dispositions de l'article 4 et de l'article 40 de la loi n°2021-024, ainsi que de l'article 67 du décret n°2022-083.



Le Président :

Mohamed Fouad Barrada



Les Membres Présents :

- Mohamed Abdellahi Cheikh Mohamed Vall ; Membre avec voix délibérante



- Mouna Mint Lehmad

Membre expert

